

ÉCHOS DU CONSEIL

Bulletin du conseil d'administration - CISSS de la Côte-Nord

27 janvier 2021
Volume 6, numéro 5

*Au nord de tout
ce que l'on peut devenir*

ACQUISITION D'UN TERRAIN ET D'UNE PROPRIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ÂÎNÉS DE BAIE-COMEAU

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord procède à l'acquisition d'un terrain et d'une propriété, situés sur la rue Jalbert en vue de la construction d'une maison des aînés à Baie-Comeau.

Financée par le Plan québécois des infrastructures, cette acquisition permet d'avoir une superficie suffisante afin que la future maison des aînés soit harmonisée aux éléments d'urbanisme et aux éléments architecturaux à proximité du site. La résidence comportera 24 places pour personnes aînées et 24 places pour une clientèle adulte ayant des besoins spécifiques.

Bilan annuel du plan d'action
à l'égard des personnes
handicapées p. 2

Rapport des mises sous
garde en établissement p. 2



**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**
17 mars 2021



Québec 

BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le conseil d'administration a adopté le bilan annuel 2019-2020 du plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord ainsi que le plan d'action 2020-2022.

Le bilan annuel fait état de certaines actions réalisées ou en cours dont, notamment :

- Mise en place d'un système permettant de comptabiliser le nombre total d'employés ayant un handicap à l'embauche et en cours d'emploi.
- Adoption d'une politique d'intégration en emploi des personnes handicapées par le conseil d'administration le 30 janvier 2019.
- Élaboration d'une procédure portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées (en cours).
- Collaboration à la création d'une vidéo promotionnelle pour la Journée internationale des personnes handicapées en décembre 2020.

Dans son plan d'action 2020-2022, l'établissement poursuit ses actions à l'intérieur des quatre axes d'intervention suivants :

- Employabilité des personnes handicapées;
- Information, sensibilisation, accès Web et aux documents;
- Approvisionnement accessible en biens et services pour les personnes handicapées;
- Accès aux installations de l'établissement.



Chaque année, le CISSS de la Côte-Nord dépose un bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

RAPPORT DES MISES SOUS GARDE EN ÉTABLISSEMENT

Le rapport des mises sous garde en établissement a été présenté aux membres du conseil d'administration. La mise sous garde est une mesure légale exceptionnelle utilisée pour contraindre une personne, en l'absence de consentement, à rester sous surveillance dans une installation d'un établissement de santé et de services sociaux dotée des aménagements nécessaires, la privant ainsi de sa liberté. Étant une atteinte justifiée aux droits et libertés de la personne, cette mesure ne peut donc s'appliquer qu'en tout respect des lois et règlements applicables.

Du 1^{er} avril 2020 au 2 janvier 2021, il y a eu 96 mises sous garde préventive dans les installations du CISSS de la Côte-Nord, dont 46 à l'Hôpital Le Royer et 36 à l'Hôpital de Sept-Îles. Au cours de cette période, il y a eu 40 mises sous garde provisoires en vue d'une évaluation psychiatrique, 20 mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil du Québec et 60 mises sous garde présentées au tribunal par le CISSS de la Côte-Nord.

On continue de se protéger!



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service des communications au 418 589-9845, poste 342268.